

dette non échue et les bons du Trésor en cours et des renseignements sur les nouvelles émissions de l'État. Il sont résumés dans la publication du B.F.S., *Financial Statistics of the Government of Canada* (n° de catalogue 68-211).

13.—État sommaire de la dette publique et des intérêts afférents, années terminées le 31 mars 1951-1960

NOTA.—La statistique de 1867-1913 figure aux pages 787-788 de l'*Annuaire* de 1942; celle de 1914-1935, à la page 1021 de celui de 1947, celle de 1936-1948, à la page 1056 de celui de 1951, et celle de 1949 et 1950, à la page 1086 de celui de 1953.

Année	Dette brute	Actif productif net	Dette nette	Dette nette par habitant ¹	Augmentation ou diminution de la dette nette durant l'année	Intérêt payé sur la dette	Intérêt payé par habitant ²
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1951.....	16,923,307,028	5,489,992,080	11,433,314,948	816.14	—211,294,251	425,217,500	31.01
1952.....	17,257,668,676	6,072,387,129	11,185,281,547	773.59	—248,033,402	432,423,082 ³	30.87
1953.....	17,918,490,812	6,756,756,543	11,161,734,269	751.88	—23,547,277	451,339,521	31.21
1954.....	17,923,189,502	6,807,252,438	11,115,937,064	727.15	—45,797,205	476,061,625	32.07
1955.....	17,951,491,464	6,688,411,310	11,263,080,154	717.49	147,143,090	477,914,894	31.26
1956.....	19,124,232,779	7,843,863,815	11,280,368,964	701.47	17,288,810	492,624,067	31.38
1957.....	18,335,797,515	7,328,146,357	11,007,651,158	663.55	—272,717,806	520,189,398	32.35
1958.....	18,418,541,848	7,372,267,958	11,046,273,890	647.94	38,622,732	539,207,260	32.50
1959.....	20,246,773,669	8,568,383,809	11,678,389,860	669.56	632,115,970	606,615,887	35.58
1960.....	20,986,367,010	8,897,173,007	12,089,194,003	678.63	410,804,143	735,630,175	42.17

¹ D'après les estimations officielles de la population au 1^{er} juin de l'année indiquée (voir p. 170). ² Fondé sur les estimations officielles de la population au 1^{er} juin de l'année précédant immédiatement l'année indiquée (voir p. 170). ³ Sans l'appoint de \$87,510,068 nécessaire pour ramener l'intérêt de la dette publique à une base d'exercice.

Sous-section 3.—Recettes fiscales

L'incidence de l'impôt fédéral est étudiée dans l'article spécial sur la fiscalité au Canada, pp. 1069-1083. La présente sous-section renferme la statistique des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, des droits successoraux et des droits et taxes d'accise; les recettes douanières, qui constituent un poste à elles seules des *Comptes publics*, ne sont pas données ici.

Impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés

La statistique des perceptions est recueillie au moment où s'effectuent les paiements et est donc à jour. Plus de 85 p. 100 des contribuables sont des salariés dont presque tout l'impôt est déduit à la source par l'employeur. Tous les autres doivent acquitter la presque totalité de leur impôt durant l'année d'imposition. En conséquence, presque tout l'impôt est perçu au cours de l'année durant laquelle le revenu est gagné et il n'en reste qu'une petite part à payer au moment de la déclaration. Les perceptions pour une année donnée comprennent les retenues à la source et les versements échelonnés sur douze mois, soit une période qui chevauche deux années d'imposition ainsi que divers paiements de fin d'année pour le début d'une année financière et la fin de la précédente. Par conséquent, il n'y a pas de comparaison très étroite entre ces perceptions et la statistique d'une année d'imposition en particulier. Comme on obtient peu de renseignements au sujet du contribuable au moment où il s'acquitte de son impôt et comme le chèque de l'employeur représente souvent l'impôt de centaines d'employés, on ne peut rattacher les paiements à la profession ni au revenu du contribuable; seules les déclarations d'impôt permettent d'établir ce classement. Toutefois, correctement interprétée, c'est-à-dire en fonction de la structure actuelle de l'impôt et des facteurs susmentionnés, la statistique des perceptions indique la courbe du revenu avant même que la statistique soit définitivement établie.

Le tableau 14 indique les perceptions de la Division de l'impôt du ministère du Revenu national pour les années financières terminées le 31 mars.